

LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LA COMMISSION MEDICALE DES PERMIS DE CONDUIRE DANS L'EURE

ARRONDISSEMENT D EVREUX	ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
DR ABSALON Serge 2 rue st Aquilin 27000 EVREUX tél. : 02 32 24 00 20	DR FRUIT Jean Luc 5 route de Paris 27440 ECOUIS tél. : 02 32 69 43 05
DR GELIS Robert 4 rue du Jonctier 27930 ST AUBIN DU VIEIL EVREUX tél. : 06 08 86 74 10	DR ROPAGNOL Eric 7 rue de l abbaye du beau bec 27940 COURCELLES SUR SEINE tél. 02 32 53 02 51
DR NICS Vincent Résidence Le Grand Cerf 11 rue de la Harpe 27000 EVREUX tél. : 06 71 20 07 11	DR ADAM Francois-Marie 13 rue de la libération 27700 LES ANDELYS tél. : 02 32 54 27 61
DR FRIESS Daniel 2 rue de Paris 27950 SAINT MARCEL tél. : 02 32 21 21 30	DR FILLON Régis 6 rue Louis Pasteur 27700 LES ANDELYS tél. : 02 32 54 05 91
Dr DUCHEZ Arnaud 1a rue de la procession 27200 VERNON 02 32 64 63 62	DR THEBAULT Gilles 6 Rue Louis Pasteur 27700 LES ANDELYS tél. : 02 32 54 05 91
	DR VISIEDO Gabriel 41 boulevard Maréchal Joffre 27400 LOUVIERS tél. : 02 32 09 32 60
	DR ROGER Philippe 25 rue du Gal de Gaulle 27400 HONDOUVILLE tél. : 02 32 50 44 90
	DR MINEBOIS Pol-Marie 6 rue Louis Pasteur 27700 LES ANDELYS tél. : 02 32 54 05 91
	Dr DUFOSSE Mickael 6 rue Louis Pasteur 27700 LES ANDELYS tél. : 02 32 54 05 91

ARRONDISSEMENT DE BERNAY
DR RAGOT Alain 10 rue Auguste Leprévost 27300 BERNAY Tél. : 02.32.43.59.91
DR SANDIN Christopher 11 rue Albert Glatigny 27300 BERNAY Tél. : 02.32.43.00.11
DR CADINOT Didier 1 rue de Maréchal Leclerc 27270 BROGLIE Tél. : 02.32.43.70.85
DR LE GRAND Aldrick 19 rue du pont de l'étang 27300 BERNAY Tél. : 02.32.43.42.43
DR MINEO Jean Pierre 18 rue André Morin 27260 EPAIGNES Tél. : 02.32.57.87.42
DR POISSON Erick cabinet médical 27520 BOURGTHEROULDE INFREVILLE Tél. : 02.35.87.62.62
DR PETITCOLAS François 30 rue Aristide Briand 27250 RUGLES Tél. : 02.32.24.13.44
DR PARIS Guy 23 rue de Lisieux 27230 THIBERVILLE Tél. : 02.32.46.80.90

APRES LA VISITE MEDICALE

VEUILLEZ RETOURNER LES PIECES INDIQUEES CI-DESSOUS A LA PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE VOTRE DOMICILE AU SERVICE DES COMMISSIONS MEDICALES POUR LE RENOUELEMENT DU PERMIS

- la photocopie de votre certificat médical
- 2 autres photos d'identité (format 35 mm X 45 mm) récentes pour la réédition de votre permis de conduire
- une enveloppe timbrée
- et libellée à vos nom et adresse pour le retour de votre permis de conduire
- votre permis de conduire original

SI VOUS SOUHAITEZ UNIQUEMENT LA CARTE VERTE (ambulance etc) : VENIR A LA PREFECTURE OU SOUS PREFECTURE COMPETENTE AVEC VOTRE CERTIFICAT MEDICAL, VOTRE PERMIS ET UNE PHOTO D'IDENTITE, LA CARTE VERTE VOUS SERA REMISE SUR LE CHAMP.

PREFECTURE DE L'EURE
Service des commissions médicales
Boulevard Georges Chauvin
27022 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.78.27.27
WWW.EURE.PREF.GOUV.FR

SOUS PREFECTURE DES ANDELYS
Service des commissions médicales
10 rue de la Sous-Préfecture BP 503
27705 LES ANDELYS CEDEX
Tél : 02.32.54.74.92

SOUS PREFECTURE DE BERNAY
Service des commissions médicales
2 rue Alexandre-BP 763
27307 BERNAY CEDEX
Tél : 02.32.46.76.78

INFORMATION DES USAGERS CONCERNANT LA REFORME DES COMMISSIONS MEDICALES DES PERMIS DE CONDUIRE

ATTENTION : LA VISITE MEDICALE EN PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE RESTE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS DONT LE PERMIS B(VOITURE) OU A (MOTO) EST LIMITE SUITE A UN PROBLEME DE SANTE OU APRES UNE SUSPENSION DE PERMIS OU UNE ANNULATION DE PERMIS

Si vous êtes candidat au permis de conduire ou au renouvellement de :

- E (B) (voiture + remorque) ;
- C (permis poids lourd) ;
- E (C) (permis super lourd) ;
- D (transport en commun de personnes) ;
- E(D) (autocar + remorque) ;

Disposant d'un permis B, vous souhaitez exercer à titre professionnel ou souhaitez renouveler l'autorisation d'exercer- une des activités suivantes :

- Chauffeur de taxi ;
- Conducteur d'ambulance ;
- Conducteur de véhicules ramassage scolaire ;
- Conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes ;
- Enseignant à la conduite automobile.

IL VOUS APPARTIEN DE PRENDRE DIRECTEMENT RENDEZ-VOUS AVEC LE MEDECIN DE VOTRE CHOIX AGREE PAR LE PREFET (sauf s'il s'agit de votre médecin traitant) VOIR LA LISTE AU VERSO.

PIECES OBLIGATOIRES A PRESENTER AU MEDECIN AGREE

- 2 photos d'identité (format 35 mm X 45 mm) récentes qui seront collées sur votre certificat médical
 - votre permis de conduire
 - le règlement de l'examen médical d'un montant de 33 € (non pris en charge par la sécurité sociale)
 - le dossier d'auto-école réf. 02 pour l'obtention du permis EB C EC D si celui-ci vous a été délivré par l'auto-école
- + VEUILLEZ APPORTER TOUS LES DOCUMENTS CONCERNANT VOTRE ETAT DE SANTE**

NB : vous serez autorisé à conduire les véhicules des catégories dont vous êtes titulaire sous couvert de votre « certificat médical » pendant une durée maximale de 2 mois, en attente de la délivrance de votre titre conduite par les services préfectoraux